

Traduction

D É C L A R A T I O N

du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne

M. Willy Brandt

à la Conférence des Chefs d'Etat
ou de Gouvernement européens

à Paris, les 19 et 20 octobre 1972

- Première partie -

Introduction

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir invités à venir à Paris pour cette Conférence.

Je voudrais vous dire ensuite combien nous sommes heureux que nos amis britanniques, danois et irlandais soient réunis aujourd'hui avec nous autour de cette table. Que neuf peuples comptant plus de 250 millions d'habitants s'unissent dans la Communauté élargie - dans la volonté d'une "union sans cesse plus étroite" - voilà un événement d'importance historique.

Pour nos peuples - et pour bien d'autres - il est important de savoir que cette union européenne sert à garantir et à consolider la paix.

Nos peuples doivent aussi savoir que cette Communauté sert à leur prospérité et qu'elle va continuer à revêtir une grande signification pour le progrès commun.

Il est peut-être utile de réaffirmer les objectifs de l'unification européenne. C'est bien mon avis. Mais je ne crois pas que l'on attende de cette conférence des plans pour un avenir lointain. Ce que l'on a raison d'attendre de nous, ce sont des décisions réalistes pour les mois à venir et les prochaines années.

Il faut avant tout nous assurer que la Communauté élargie soit capable d'agir - à l'intérieur et à l'extérieur.

A l'intérieur, cela veut dire que l'union économique et monétaire sera poursuivie sans relâche, ce qui comporte la création du Fonds de coopération monétaire.

Mais à notre avis - en raison de la tâche commune - il est particulièrement nécessaire que nous marquions à cette Conférence notre volonté de mettre un terme au développement inflationniste et que nous prenions des décisions concrètes à cet effet.

A l'extérieur, il y a lieu de prendre note avec satisfaction des Accords par lesquels la Communauté sera liée avec les Etats d'Europe qui ne veulent pas ou ne veulent pas encore y adhérer. J'implique dans ce cadre les Accords avec les Etats européens riverains de la Méditerranée.

Nous aurons à parler de nos rapports avec les grands partenaires du monde industrialisé, en particulier les Etats-Unis, des possibilités de coopération avec l'Europe orientale, de nos relations avec les pays en voie de développement.

Dans tout cela, il importe que la Communauté - sans trop présumer de ses possibilités - fasse apparaître qu'elle est prête à assumer une responsabilité à l'échelle mondiale.

Les questions des échanges mondiaux dans le cadre du GATT et la réorganisation du système monétaire international réclament de nous une conception unique et constructive.

A plus court terme, nous devons coordonner nos efforts pour aider à préparer solidement la Conférence sur la sécurité et la coopération dans toute l'Europe. Si nous nous entendons également sur les moyens d'augmenter l'efficacité des institutions de notre Communauté, cette Conférence pourra s'achever par un bon résultat. La Délégation allemande y apportera sa contribution.

Vous savez que nous sommes à la veille des élections législatives dans la République fédérale d'Allemagne. Mais vous savez aussi, sans doute, que les questions de l'unification ouest-européenne n'y font pas, pour l'essentiel, l'objet de contestations.

Le Traité sur l'élargissement de la Communauté a recueilli l'approbation unanime du Bundestag, de même qu'à la fin de 1969 les résultats de la Conférence de La Haye et, en 1971,

les décisions sur l'union économique et monétaire avaient été approuvés à peu près unanimement.

Première Partie

La tâche certainement la plus importante qui se pose à nous maintenant est de poursuivre le développement de l'union économique et monétaire. Après la décision de La Haye, nous avons pu réaliser de premières étapes - en dépit de la crise du système monétaire international et contrairement au scepticisme répandu un peu partout.

Grâce au Fonds européen de coopération monétaire dont nous voulons décider la création ici même, un élément d'union monétaire prend une forme concrète. A mon avis, cette décision a une grande importance.

Mais à mon sens, plus encore qu'à la création de nouvelles institutions, une importance primordiale revient actuellement aux efforts en vue de définir clairement les objectifs de la politique économique. Car le succès de la Communauté dépend dans une large mesure de savoir si l'on parviendra à harmoniser la croissance économique, le plein emploi et la stabilité des prix.

Dans certains pays d'Europe, le plein emploi n'est pas assuré. Mais dans tous les pays, la stabilité des prix est actuellement l'objectif de politique économique le plus menacé.

Je m'inquiète de ces développements, car à la longue - mon Gouvernement en est bien convaincu - des tendances fortement inflationnistes risqueraient d'ébranler les fondements non seulement économiques, mais sociaux et politiques de la Communauté.

Aussi cette Conférence devrait-elle exprimer notre conviction commune que nous désirons créer une "communauté de stabilité". Je crois nécessaire que nous engagions sans délai des mesures communautaires concrètes de stabilisation des prix. Il serait bon que le Conseil et la Commission adoptent les détails d'un tel programme les 30 et 31 octobre prochain et le complètent de façon continue.

Pour nous, il doit s'agir en premier lieu d'endiguer l'expansion beaucoup trop forte dans le domaine des finances et du crédit. Les causes internationales en sont connues. A plus forte raison faut-il qu'au cours des négociations sur la réforme du système monétaire international, la Communauté européenne suive une politique qui serve la stabilité en maintenant dans des limites raisonnables l'extension de la liquidité internationale.

Mais les sources d'inflation ne se situent évidemment pas dans le seul domaine monétaire. Il faut donc que nous parvenions, beaucoup plus largement que jusqu'ici, à harmoniser dans la Communauté la politique en matière de fiscalité et de revenus.

Je crois enfin que la Communauté devrait tirer profit aussi largement que possible des avantages de la division internationale du travail. Cela signifie: une politique commerciale libérale, ouverte sur le monde, revêt un intérêt primordial pour la Communauté et ses consommateurs.

Il ne sera pas facile de recouvrer la stabilité des prix. A la longue, aucun pays n'y réussira isolément. Mais nous pouvons y parvenir ensemble. Les citoyens de nos pays attendent de cette Conférence un signal de stabilité. Nous n'avons pas le droit de les décevoir.

Je suis heureux que le premier point de notre ordre du jour porte aussi sur le "progrès social". Je tiens beaucoup à ce que nos populations comprennent ce que cette Communauté signifie et peut signifier pour améliorer les conditions de vie et de travail.

L'équité sociale ne doit pas rester une notion abstraite et le progrès social ne doit pas être interprété comme un simple attribut de la croissance économique. Si nous développons une perspective européenne de politique sociale, il sera plus facile aussi à beaucoup de nos compatriotes de s'identifier eux-mêmes avec la Communauté.

Je propose que cette Conférence charge les institutions de la Communauté de préparer dans les meilleurs délais un programme d'action. Pour y contribuer, j'ai fait élaborer un Mémoire qui vous a été remis.

La politique régionale relève de ce domaine. Les graves déséquilibres régionaux doivent être peu à peu aplanis. Le Gouvernement fédéral est d'accord pour que - à côté des capitaux immédiatement disponibles en provenance du Fonds agricole - des capitaux provenant des ressources propres de la Communauté soient fournis à cet effet au début de la deuxième étape de l'union économique et monétaire.

Le domaine de la politique sociale - qui porte sur l'amélioration de la qualité de la vie pour nos concitoyens - comprend aussi une politique commune en matière d'environnement. Je propose que cette Conférence charge les institutions de la Communauté d'établir aussi rapidement que possible un programme d'action sur la base des travaux déjà effectués. Aux yeux du Gouvernement fédéral, la rencontre des ministres de l'environnement qui ont été invités à Bonn représente une étape vers cet objectif.

L'union économique et monétaire s'étend également à la politique commune sur le plan industriel, scientifique et technologique. Depuis la conférence de La Haye, il ne s'est pas produit grand-chose dans ces domaines. Pourtant, notre efficacité dans les échanges mondiaux et, particulièrement, nos possibilités de coopération avec l'Europe de l'Est en dépendent essentiellement.

Je propose que cette Conférence invite les institutions de la Communauté à faire état dans les plus courts délais, sur la base des travaux préparatoires, des progrès concrets qui peuvent être réalisés sans trop tarder dans ces domaines.

Traduction

D É C L A R A T I O N

du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne

M. Willy Brandt

à la Conférence des Chefs d'Etat

ou de Gouvernement européens

à Paris, les 19 et 20 octobre 1972

- Deuxième partie -

Deuxième partie

Nous avons raison de nous demander comment nos institutions communautaires peuvent être mises mieux à même de remplir rapidement et efficacement leurs tâches - les anciennes et les nouvelles.

Actuellement, la question ne se pose pas de modifier les Traités. Cependant, au regard des développements probables, notamment en connexion avec l'union économique et monétaire, nous ne pourrions plus nous esquiver bien longtemps aux exigences d'un renouvellement des institutions.

Je me limiterai aujourd'hui à des observations qui se rapportent à ce que prévoient les dispositions des Traités:

Les procédures de décision du Conseil doivent être améliorées. Pour cela, une certaine permanence et une concentration des travaux du Conseil à Bruxelles me paraissent nécessaires. Vous savez que mon Gouvernement a fait sur ce point une proposition qui déchargerait les Ministres des Affaires étrangères et de l'Economie d'une partie de leur travail et dont bénéficierait la coordination à l'échelle nationale.

Les compétences du Parlement européen doivent être renforcées. Je propose que la Conférence charge les institutions de la Communauté d'élaborer à bref délai un plan d'élargissement progressif des pouvoirs budgétaires et législatifs ainsi que des droits de contrôle du Parlement.

A côté de cela, il existe la question des modalités d'élection que soulèvent les Traités de Rome. Je tiens à souligner expressément que la grande majorité chez nous, en République fédérale, est favorable à des élections directes et que le Bundestag les a réclamées à plusieurs reprises. Mais je tiens à dire avec la même franchise que l'on ne gagne pas grand-chose quand on se contente de parler d'élections directes. Tant qu'elles ne sont pas possibles,

il ne faudrait pas réduire la légitimation démocratique des délégués désignés par les parlements nationaux. Et il ne faudrait pas oublier non plus qu'une partie essentielle du contrôle parlementaire - c'est-à-dire dans la mesure où il concerne la politique des gouvernements au Conseil - demeure nécessairement entre les mains des parlements nationaux. A mon sens, l'essentiel serait maintenant de renforcer la position du Parlement.

Dans tout cela, nous ne saurions minimiser ou même négliger le rôle du Comité économique et social. Je propose qu'il puisse, dans une certaine mesure, rendre des avis de sa propre initiative.

Enfin, nous devrions faire en sorte que le système communautaire qui a fait ses preuves soit étendu à tous les domaines qui doivent être impliqués dans le processus d'intégration croissante vers l'union économique et monétaire. Du reste, le Traité offre, même sans modification, des possibilités à cet effet: il s'agit d'en tirer profit au maximum.

Dans les années à venir, nous devrions nous concentrer sur le développement progressif et aussi homogène que possible de l'unité économique et politique.

A une autre occasion, j'ai dit et je tiens à le répéter: au cours du développement, il faut créer un gouvernement européen raisonnablement organisé, qui puisse prendre les décisions nécessaires dans les domaines de la politique commune et dont le fonctionnement fasse l'objet d'un contrôle parlementaire.

Cela nous conduit vers une époque à laquelle notre Communauté au-delà de la coopération en politique étrangère que nous espérons voir essentiellement renforcée dès maintenant - sera également entendue comme une Communauté politique.

La République fédérale d'Allemagne est toute prête à marcher dans cette voie. Nous n'ignorons pas qu'il faudra commencer par faire progresser le développement dans les différents secteurs communautaires. Il est d'autant plus important de pouvoir réaliser d'année en année des progrès tangibles et de savoir en parler dans un langage que nos compatriotes comprennent.

Traduction

D É C L A R A T I O N

du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne

M. Willy Brandt

à la Conférence des Chefs d'Etat
ou de Gouvernement européens

à Paris, les 19 et 20 octobre 1972

- Troisième partie -

Troisième partie

Dans mon discours de La Haye, j'avais commencé en déclarant regretter que des problèmes communautaires internes nous détournent à l'époque d'une tâche centrale: les relations extérieures de la Communauté.

Aujourd'hui, il convient d'attribuer à cette tâche le rang qu'elle mérite.

La Communauté élargie ne peut se contenter d'affirmer sa présence dans le monde uniquement par son poids économique. Cette présence doit être mise au service des tâches de politique générale. La Communauté et ses Etats membres ne pourront cependant contribuer à accroître la sagesse et l'équilibre, la paix et la prospérité dans le monde que s'ils se présentent d'une façon aussi homogène que possible, et sur la base de positions communes soigneusement élaborées. La personnalité que nous avons acquise à l'intérieur doit aussi s'affirmer de plus en plus vers l'extérieur.

Cela signifie que nos efforts pour organiser les relations extérieures de la Communauté doivent être sensiblement intensifiés, qu'il faut harmoniser de plus en plus les points de vue dans le cadre de la coopération en politique extérieure.

Le dialogue régulier avec les partenaires dans le monde aide précisément la Communauté à affirmer davantage sa personnalité. Aussi le Gouvernement fédéral insiste-t-il pour que nous nous décidions à engager un dialogue

organisé en commençant par notre partenaire le plus important, les Etats-Unis. Nous devrions donner mandat aux institutions de la Communauté de procéder à un échange de vues régulier à un échelon supérieur.

L'Europe occidentale et l'Amérique ont besoin l'une de l'autre en tant que partenaires à droits égaux, conscients de leur personnalité propre. Je suis heureux que le Président des Etats-Unis ait envisagé, de son côté, de rendre "plus dynamiques" les relations avec l'Europe occidentale.

Ces derniers temps, l'Europe occidentale et l'Amérique ont trop tourné leurs regards vers des questions revêtant pour elles un intérêt propre à caractère temporaire. Elles devraient affirmer leur volonté de se concerter à l'avenir pour résoudre les tâches qui découlent de leur responsabilité en politique mondiale.

Il conviendrait aussi d'engager peu à peu un échange de vues régulier avec nos autres partenaires importants dans les échanges internationaux. Je songe ici au Canada et aussi, bien entendu, au Japon.

Nul ne peut nier qu'entre l'économie extérieure et la politique étrangère, il n'est pas possible d'ériger une cloison artificielle. Le caractère de la Communauté, facteur économique important dans le monde, exige de coordonner la politique économique extérieure et la politique étrangère.

La raison exige donc que l'activité communautaire et la coopération politique soient liées entre elles conformément aux matières à traiter. La coopération politique engagée depuis La Haye et qui s'est déroulée jusqu'ici de façon assez satisfaisante a besoin d'être développée davantage.

Les consultations entre les Ministres des Affaires étrangères ne représentent qu'un élément de l'unification politique que nous nous sommes proposé à La Haye de réaliser progressivement. Pour répondre au mandat fixé dans le rapport de Luxembourg, je propose donc de charger nos Ministres des Affaires étrangères de présenter aussi rapidement que possible des propositions concrètes dans un "Deuxième Rapport".

Lors de l'examen du premier point de notre ordre du jour, il a déjà été question de la réforme du système des échanges internationaux au sein du GATT par des mesures résolues de libéralisation, ainsi que de la réorganisation du système monétaire international dans le cadre du Fonds monétaire international par de larges mesures de stabilité. Je propose de donner mandat afin que des conceptions communautaires soient élaborées aussi vite que possible et présentées ensemble dans les organisations en question.

A cette occasion, la Communauté devrait affirmer sa personnalité de partenaire ouvert sur le monde, prêt à coopérer et conscient de ses responsabilités.

Cela s'applique aussi aux rapports avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est.

Depuis la Conférence de La Haye et en coopération confiante avec ses partenaires occidentaux, le Gouvernement fédéral a éliminé dans ses rapports avec l'Union soviétique et d'autres Etats du Pacte de Varsovie les obstacles que personne d'autre ne pouvait éliminer à sa place. Par là, nous avons apporté notre contribution afin que - sans préjudice des divergences persistantes et insurmontables - la coopération puisse être améliorée entre les deux moitiés de notre continent, l'Europe occidentale et l'Europe orientale. Nous espérons naturellement, en Allemagne, que les échanges entre les peuples à l'Est et à l'Ouest profiteront également à notre propre population.

La Communauté devrait se déclarer prête à mettre au service de cette tâche ses connaissances et ses capacités à la prochaine Conférence sur la sécurité et la coopération - surtout dans le domaine de notre politique commerciale commune qui va prochainement s'engager. Je propose que nous nous entendions afin d'agir de concert à cette Conférence dans toutes les questions qui nous concernent en commun.

En se déclarant prête à coopérer, la Communauté ne se met pas elle-même en question, comme certains peuvent le craindre, mais elle renforce par là sa personnalité propre. Elle ne peut que gagner à se considérer comme une partie intégrante d'un nouveau système de "coexistence confiante" à créer dans l'Europe toute entière.

Nous sous-entendons que l'Union soviétique et les Etats d'Europe orientale partiront, dans leur comportement envers nous, de l'existence de la Communauté telle qu'elle est stipulée par les Traités et telles que sont ses finalités politiques. Du reste, cela correspond largement aux impressions que j'ai retirées de mes entretiens avec les dirigeants soviétiques.

Entre la Communauté et le tiers monde, les Six ont créé, par l'association de nombreux Etats africains, un modèle international de rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement à égalité de droits, garantis institutionnellement sur une base paritaire. Cette oeuvre doit être poursuivie avec la participation des Etats comparables qui - provenant du Commonwealth - désirent l'association à la suite de l'élargissement, ainsi que des pays riverains de la Méditerranée, qui entrent en ligne de compte.

La Méditerranée - il faut bien le dire ici - représente pour la Communauté européenne une région d'importance vitale.

La zone à laquelle s'étendent les associations et qui est caractérisée par sa proximité géographique et ses liens historiques avec l'Europe, ne devrait cependant pas être étendue davantage. Par ailleurs, la politique d'association devrait s'inscrire dans une conception mondiale dans laquelle la Communauté se manifeste comme partenaire également vis-à-vis des pays en voie de développement d'Asie et d'Amérique latine.

Je propose de nous déclarer prêts, par principe, à mettre progressivement en commun au sein de la Communauté les politiques de développement de nos Etats, en demandant que l'on nous soumette sans tarder des propositions concrètes.

Dans notre politique globale de développement, nous devrions rechercher une coopération étroite avec l'Amérique, le Japon et les autres pays industrialisés.

Tout en comprenant les grandes nécessités, nous ne pouvons pas éviter de tenir compte des problèmes urgents et de la capacité générale de nos économies politiques. Vouloir fixer schématiquement en pourcentages les prestations financières ne semble rétrécir le problème. De tels pourcentages nous empêchent de voir les nombreuses possibilités d'action dont nous disposons par ailleurs.

Je songe en particulier qu'il faudrait être prêt non seulement à accepter des transformations structurelles dans notre système économique, mais, s'il le faut, à les appuyer, peut-être même sur le plan communautaire. Par là, les nations du tiers monde pourraient obtenir une meilleure place sur nos marchés.

Contrairement à la Conférence de La Haye, nous sommes saisis cette fois-ci d'un nombre beaucoup plus important de questions. Ce qui m'importe, c'est que cette Conférence précise de façon réaliste et concrète les prochains pas que l'on pourra faire maintenant.